

## Serment et gouvernement dans les villes du Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge

Olivier Richard

---



**Édition électronique**

URL : <http://alsace.revues.org/2547>

ISSN : 2260-2941

**Éditeur**

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 octobre 2016

Pagination : 391-396

ISSN : 0181-0448

**Référence électronique**

Olivier Richard, « Serment et gouvernement dans les villes du Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge », *Revue d'Alsace* [En ligne], 142 | 2016, mis en ligne le 01 octobre 2016, consulté le 31 octobre 2016.

URL : <http://alsace.revues.org/2547>

---

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Tous droits réservés

## Serment et gouvernement dans les villes du Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge <sup>1</sup>

Le serment était une des pratiques essentielles pour garantir les relations sociales et politiques dans la société médiévale. Sa signification était si considérable, en particulier en milieu urbain, que depuis Max Weber, l'on considère que la *conjuratio* constitue l'origine de la ville médiévale, les bourgeois s'obligeant par un engagement juré à l'entraide mutuelle et à la paix. Paolo Prodi, dans *Il sacramento del potere*, Bologne, 1992, parle même de « société jurée » pour l'époque allant du XIII<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

Cependant, cette vision irénique d'une communauté urbaine unie par le serment, défini comme l'énonciation d'une parole dont la véracité est garantie par l'invocation de Dieu, a été remise en cause notamment par les médiévistes français. Depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ils nuancent la portée du mouvement communal du Moyen Âge central et insistent sur les hiérarchies et les conflits au sein de la société urbaine, tandis que de nombreux travaux de médiévistes germanophones ont mis en évidence comment, à la fin du Moyen Âge, les Conseils se constituèrent en *Obrigkeit*, en « autorité », face aux bourgeois dont ils ne se considéraient plus comme les représentants mais comme les seigneurs.

Quel rôle jouait dans ce contexte le serment politique? Pour Paolo Prodi, comme pour les travaux allemands ou suisses de la même époque (Lothar Kolmer, *Promissorisches Eide im Mittelalter*, Kallmünz, 1989 ou André Holenstein, *Die Huldigung der Untertanen*, Stuttgart, 1991), le serment était devenu un instrument de discipline, par lequel les autorités imposaient leur domination à la population. Les rituels juratoires n'étaient alors plus que des pratiques fossilisées, exprimant une relation purement verticale d'obéissance, et non plus le fondement du contrat entre

---

1. Mémoire inédit faisant partie du dossier d'habilitation à diriger des recherches intitulé *La société, les pouvoirs et le sacré dans les villes du sud de l'Empire à la fin du Moyen Âge*, soutenu devant l'université Paris-Sorbonne le 23 novembre 2015 (garant : Jean-Marie Moeglin).

gouvernants et gouvernés. Par ailleurs, ce déclin du serment a souvent été relié au mouvement de rationalisation – et à une prétendue sécularisation – du pouvoir.

Cependant, c'est précisément à cette époque que dans le Rhin supérieur – défini ici comme la vallée du Rhin entre le lac de Constance et Strasbourg, soit la Suisse alémanique, le pays de Bade et l'Alsace –, qui était au carrefour des réformes de l'Église, de l'Empire et de l'humanisme, les villes mirent en œuvre des rituels de prestation collective de serment spectaculaires, les *Schwörtage*, et inventèrent des nouveaux types d'écrits liés au serment, les chartes de serment, *Schwörbriefe*, que la communauté bourgeoise jurait chaque année et les livres de serments *Eidbücher*, c'est-à-dire des registres municipaux où étaient copiées les différentes formules juratoires des élus, officiers, bourgeois, voire artisans. Le serment y était donc particulièrement prégnant. D'autre part, après les débats historiographiques récents sur l'espace public, ou les perspectives tracées par les travaux menés à l'université de Munster sur la « communication symbolique », il convient de sortir du modèle de la discipline sociale qui caractérisait les grands travaux sur le serment autour de 1990, pour s'interroger sur la signification du serment politique comme instrument de soumission ou au contraire comme élément essentiel de l'échange politique, du dialogue entre gouvernants et gouvernés. Le choix de cette problématique explique qu'il n'est question dans cette étude que des serments politiques, largement assimilables aux serments promissoires, où le jureur s'engage à adopter un certain comportement : serments de bourgeoisie, d'office, d'hommage ou de fidélité notamment.

L'Alsace et le Rhin supérieur en général étant fortement urbanisés à la fin du Moyen Âge, il n'était pas possible d'étendre l'analyse à toutes les villes de cet espace. Nous en avons finalement sélectionné quatorze, soit, d'amont en aval du cours du Rhin : Constance, Zurich, Lucerne, Berne, Fribourg en Nuithonie, Bâle, Mulhouse, Fribourg-en-Brisgau, Munster, Colmar, Ammerschwihl, Kaysersberg, Sélestat et Strasbourg. Il s'agissait avec cette sélection de prendre en considération des villes présentant des profils différents. Elles diffèrent d'abord par leur taille ou leur puissance économique, de la métropole Strasbourg à la très modeste Ammerschwihl. Leur statut politique s'oppose également, des villes impériales de la Décapole comme Kaysersberg ou Sélestat, ou de la Confédération comme Zurich ou Berne, aux villes libres de Strasbourg et Bâle, ou aux villes territoriales comme les deux Fribourg (Fribourg en Nuithonie devenant tardivement ville impériale en 1477 et canton confédéré quatre ans plus tard. De plus, ces villes ont fait des choix variés à la Réforme, certaines restant catholiques (Lucerne, les deux Fribourg), d'autres passant à différentes versions de la Réforme protestante (Strasbourg, Bâle par exemple). Enfin, la sélection fut influencée par la disponibilité des sources, la présence d'*Eidbücher* étant

privilegiée. On remarquera que l'espace retenu, ce grand Rhin supérieur, ne suit pas les frontières nationales ou régionales actuelles : pour cette époque, elles n'ont bien sûr aucun sens.

Notre étude porte sur la période 1400-1550. Le début est imposé par les sources, en particulier les *Eidbücher* qui apparaissent dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle (à l'exception de Constance, dès 1389). Quant au terme chronologique du travail, nous avons voulu inclure la première phase de la Réforme pour observer ce qu'elle changea dans la conception et l'emploi du serment politique : en effet, le serment articule politique, droit et religion – si l'on permet ici d'utiliser ces catégories modernes. Les sources mises en œuvre sont les chartes de serment et les livres de serments, mais aussi la riche iconographie juratoire d'origine urbaine qui est l'objet du premier chapitre, les registres municipaux, les chroniques et autres sources historiographiques, les traités politiques ou la correspondance, ainsi que certaines sources judiciaires.

Notre travail analyse le problème du serment dans l'échange politique en ville en articulant trois perspectives différentes. La première partie est en effet consacrée aux rituels juratoires. L'étude de l'iconographie, à laquelle le premier chapitre est consacré, montre clairement que le modèle du serment *elevata manu* s'était imposé. Ces images sont issues en particulier de chroniques urbaines (notamment celles des deux Diebold Schilling, de Berne et Lucerne) ou de codes juridiques (*Schwabenspiegel*), voire de littérature courtoise (*Willehelm von Orlens*), mais sont (presque) toujours produites pour les autorités ou des clients urbains, et donc biaisées : au contraire de la campagne, où le serment apparaît comme une soumission imposée par la force, en ville il est présenté comme consensuel. Par ailleurs, l'examen des serments d'hommage au seigneur (l'exemple de Fribourg-en-Brisgau est plus particulièrement étudié) ou à l'Empire (Strasbourg, Bâle et Constance d'un côté, les villes de la Décapole de l'autre), ainsi que ceux du *Schwörtag*, l'assemblée annuelle où Conseil et population se juraient mutuellement fidélité, révèle que le Jour du serment empruntait aux gestes et aux formules venant du monde féodal. Selon les villes, il était organisé de façon très variée, impliquant seulement une sélection de bourgeois (Berne, Fribourg en Nuithonie), ou tous les bourgeois (Zurich), voire aussi les manants et même les femmes (Fribourg-en-Brisgau).

Les rituels d'hommages comme des Jours du serment font apparaître qu'il y avait bien un dialogue, et même des négociations souvent âpres, entre les acteurs. Ainsi Bâle et Strasbourg, en tant que villes libres, refusent de jurer fidélité à l'empereur Frédéric III en 1473, tandis que tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, les villes de la Décapole et leur Grand-Bailli se disputent sur les modalités de prestation de serment réciproque (de fidélité pour les premières, de respecter les libertés urbaines pour le second). Le serment avait donc un fort potentiel conflictuel, que l'on observe également lors

du *Schwörtag* à Strasbourg ou à Lucerne, et qui reflète son importance pour les différents acteurs. En effet, exiger un serment pour consolider son pouvoir signifiait forcément que celui-ci n'allait pas de soi. Inversement, accepter de jurer fidélité à un corps urbain affectait toujours l'honneur du jureur : c'est pourquoi par exemple les nobles s'efforçaient de ne pas jurer (*sweren*) mais préféraient s'en tenir à une promesse, parfois dite « en guise de serment » (*geloben an eides statt*), en invoquant soit leur honneur de chevalier, soit la fidélité déjà jurée à leur seigneur.

Les serments plus quotidiens, dans le corps de métier par exemple, suggèrent que la « société jurée » subsistait, mais aussi que les femmes – que l'on dispense souvent, mais pas toujours, du serment, n'exigeant d'elles seulement qu'elles promettent (*geloben*) – ou encore les juifs – exclus des engagements jurés politiques, ils ne prêtaient que des serments assertoires, pour des affaires de justice ou fiscales – restaient à sa marge.

La deuxième partie s'intéresse à la culture du serment. En effet, la *conjuratio* urbaine a toujours été étudiée comme si elle était un phénomène endogène à la ville et indépendant de toute influence extérieure (voir notamment Wilhelm Ebel, *Der Bürgereid*, Weimar, 1958). Or au contraire, elle ne peut s'expliquer que par la présence d'une forte culture juratoire. Ainsi le modèle de l'Église est-il très fort : au XV<sup>e</sup> siècle, les établissements ecclésiastiques comme Saint-Étienne à Strasbourg ou les universités de Bâle et de Fribourg utilisent largement le serment et le mettent en écrit. En outre, la gestion du serment mais aussi du parjure par les autorités urbaines participe de la sacralisation du pouvoir et même de ce que l'on a appelé la religion civique. La Réforme protestante ne changea rien à cela. En effet, à partir des années 1520, les anabaptistes furent pourchassés justement parce qu'en rejetant le serment, c'est en fait les autorités qu'ils refusaient de reconnaître : plusieurs textes de Martin Bucer ou Huldreich Zwingli l'attestent.

Par ailleurs, le modèle de l'Empire joue à plein dans cette région aux nombreuses villes impériales : le *Schwabenspiegel* (fin du XIII<sup>e</sup> siècle) et la *Bulle d'Or* de 1356, qui traitent du serment du roi et des princes-électeurs lors de son élection, ont pu exercer une influence sur les assermentations des Conseils urbains. En revanche, dans le Rhin supérieur, les administrations seigneuriales semblent plutôt avoir repris les livres de serments des villes. Ainsi, la culture juratoire urbaine se nourrissait d'apports divers comme elle influait elle aussi sur celle des princes. Finalement, les formules juratoires urbaines étaient un des lieux où se construisait un discours du Bien Commun urbain, qui ne se limitait pas à l'obéissance ou à la fidélité, mais insistait également sur l'honneur de la cité et sur l'éthique de l'officier. L'analyse de l'évolution d'une sélection de ces formules, dans toutes les villes du corpus, le montre. Elle permet aussi de dégager deux espaces différents. D'un côté, les villes d'Alsace, mais aussi Fribourg-en-Brisgau

et Bâle, ont une orientation commune, avec l'usage des mêmes termes, tandis que les villes du plateau suisse, mais aussi Constance, paraissent former une autre unité, avec un discours similaire. Ce constat s'explique peut-être simplement par la proximité géographique et les parcours des secrétaires municipaux (*Stadtschreiber*) d'une ville à l'autre, peut-être par les relations privilégiées au sein de ligues (Décapole/ Confédération), ou encore par la prégnance du modèle de la ville impériale.

Dans l'iconographie comme dans les traités sur la réforme de l'Empire, *Reformatio Sigismundi* ou *buchli der hundert capiteln* du « Révolutionnaire du Rhin supérieur », l'ordre urbain fondé par le serment s'appuie toujours sur l'écrit. C'est pourquoi la troisième partie s'interroge sur l'inscription du serment dans la culture de l'écrit, en étudiant d'abord la circulation des formules juratoires. Si les mêmes thèmes s'invitent partout, on ne trouve pratiquement pas de trace d'emprunts d'une formule entière d'une ville à l'autre, même lorsqu'un *Stadtschreiber* passait d'une ville à une autre, comme si les mots des serments participaient de l'identité singulière de la cité. En revanche, partout, l'usage de l'écrit augmente ; vers 1500, il est fréquent qu'on distribue aux officiers une copie du serment qu'ils doivent jurer puis respecter.

Puis c'est la médialité des chartes de serment et des livres de serments qui est étudiée, c'est-à-dire leur matérialité et les messages que celle-ci véhicule, son potentiel de communication. Loin d'être un élément de la rationalisation du gouvernement urbain aux dépens du rituel, la mise en écrit du serment s'articule avec lui. Ainsi les chartes de serment strasbourgeoises, qui comportent des dizaines de sceaux et sont parfois ornées, constituent de véritables médias du pouvoir dont l'aura renforce le rituel du *Schwörtag*, tout en profitant de lui. Alors que dans les *libri di statuti* italiens du XIII<sup>e</sup> siècle, les formules juratoires apparaissent comme des témoins des balbutiements de la codification écrite du droit urbain, les livres de serments de Constance, Bâle ou Sélestat au XV<sup>e</sup> siècle se présentent très différemment, dans un contexte de scripturalité déjà très avancée, des décennies voire des siècles après l'apparition des premiers registres municipaux.

Les usages des *Eidbücher* étaient en effet variés. Certains étaient visiblement des documents lus directement lors du *Schwörtag* pour assermenter Conseillers et officiers. Mais l'allongement des textes à jurer, presque général, et l'évolution vers des formules impersonnelles et intemporelles, qu'on a pu interpréter comme le passage du serment à l'ordonnance ou au règlement, témoignent d'une autre rationalité. Ainsi certains *Eidbücher*, souvent parmi les plus tardifs du corpus, apparaissent comme des cartographies de l'administration urbaine, qui permettent de faire la liste des offices, par ordre d'importance, et contribuent à mettre en place un nouvel ordre administratif.

En définitive, la vitalité du serment dans le Rhin supérieur entre 1400 et 1550 est frappante : il continuait à fonder le pouvoir et constituait un élément essentiel de l'échange politique. On peut même opérer une stratigraphie sociale à l'aune du serment. En haut de l'échelle sociale se trouvent les personnes qui en étaient dispensées (le seigneur, certains nobles ou clercs), au milieu, celles qui juraient régulièrement, notamment les bourgeois, alors qu'en bas se concentraient les hommes exclus de l'engagement juré, parce que dénués d'honneur.

Bien sûr, les autorités urbaines cherchaient à contrôler le serment et à faire de lui un instrument de discipline, s'imposant à tous les habitants. Mais ces derniers savaient en tirer parti en profitant du fait que leur assermentation leur permettait de participer à la vie politique et parfois d'en négocier les modalités. Loin d'être rendu désuet par les progrès de la culture de l'écrit, mais au contraire s'adaptant à elle, le serment gardait sa force d'innovation sociale.